

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020 A 19H30

Présents : Bernard FARGEAS – Claude DAVID – Catherine MOLLIEUX – Jean Louis MOCELLIN–
Camille LOUBET – Magalie EMPEREUR – Thierry BRUNIER

Président de séance : Bernard FARGEAS

Secrétaire de séance : Camille LOUBET

DELIBERATION 2020-21 SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

La subvention de l'association des Arts Jaillissants est reconduite pour 2020 : 2000€

Pour les autres associations et compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les subventions seront octroyées sous condition d'un budget prévisionnel des activités organisées.

DELIBERATION 2020-22 VIREMENT DE CREDITS

Les crédits des recettes de subventions furent déclarés par erreur au chapitre 041 lors de la saisie. Cette délibération vient corriger cette anomalie.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 132 : Sub inv ratt actifs non amort	151 242.00 €	
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	151 242.00 €	
R 132 : Sub inv ratt actifs non amort		151 242.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		151 242.00 €

DELIBERATION 2020-23 VIREMENT DE CREDITS

Les crédits des titres annulés sur exercices antérieurs ont été consommés au premier semestre 2020. Il convient d'abonder ce compte.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie	3 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 000.00 €	
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		3 000.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		3 000.00 €

DELIBERATION 2020-24 Acquisition d'une parcelle de terrain - section B n°1056

Considérant la définition de limites du terrain de M. CHOMETON sur la parcelle B n°1055 par le cabinet de géomètres experts Aravis Géo.

Monsieur le Maire propose l'achat des parcelles de terrain section B n°1056 au titre de l'acquisition communale, appartenant à M. CHOMETON. Cette parcelle occupe une surface totale

de 7m² au Chef Lieu, près du bâtiment communal dit « Maison de la Marie ». L'acquisition de cette surface permettra l'aménagement d'un passage adapté à l'ouverture du rez-de-chaussée de l'édifice.

Considérant la nécessité de régulariser la situation,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager les démarches nécessaires pour acquérir cette parcelle. Le montant de cette acquisition s'élève à 600€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'acquisition de la parcelle A n°1056 pour une somme arrêtée à 600€.

DELIBERATION 2020-25 DELEGUES DANS LES INSTANCES INTERCOMMUNALES

Vu les articles L5212-1 et suivants du CGCT relatifs à la désignation des délégués aux syndicats de communes

Vu l'article L5711-1 précisant les conditions de désignation des syndicats mixtes ;

Vu le conseil municipal du 23 mai 2020 instituant le représentant au conseil communautaire ;

Communauté de Communes Portes de Maurienne

Titulaire : Bernard Fargeas
Suppléant : Claude David

SIAEP

Titulaires : Thierry Brunier, Jean-louis Mocellin
Suppléant : Bernard Fargeas, Claude David

Syndicat Pays de Maurienne

Titulaire : Bernard Fargeas
Suppléant : Jean-Louis Mocellin

ACCA Association d'Animation du Canton D'Aiguebelle

Titulaire : Magalie Geoffroy-Empereur
Suppléant : Claude David

Syndicat Mixte de la Lauzière

Titulaires : Camille Loubet, Magalie Geoffroy-Empereur
Suppléant : Bernard Fargeas

Office du Tourisme Portes de Maurienne

Titulaire : Claude David
Suppléant : Catherine Molliex

ADMR

Titulaire : Catherine Molliex

DELIBERATION 2020-26 AIDES SYLVICOLES

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, parcelle 4, proposés par les services de l'ONF pour l'année 2020.

La nature des travaux est la suivante : travail du sol en faveur de la régénération naturelle d'épicéa.

(Le montant estimatif des travaux est de 6200 euros HT)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux
- Demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Questions diverses

- Centrale hydroélectrique : Le promoteur a présenté les bases de son projet puis a répondu aux questions posées par le conseil. Des éclaircissements sont attendus sur les études menées depuis Novembre 2019. Une nouvelle discussion est prévue au prochain conseil municipal.
- L'AGATE épaulera la commune pour un éventuel montage juridique et financier ainsi que pour l'aide à la décision.
- Chemin du Four : visite d'un ingénieur paysagiste pour une étude.
- Modification des horaires d'ouvertures : les mardis et jeudis a partir du 1er Juillet 2020
- Loyers du chaudron : pas de facturation pour les mois de Avril/mai/juin pour le loyer du restaurant. L'appartement lui est bien facturé.

Séance levée à 22h00